

## Qualité douteuse des huiles alimentaires importées

### Le cri d'alarme de Romain Houéhou

La Ligue pour la défense du consommateur au Bénin présidée par Romain Houéhou a donné hier mercredi au Conseil national des chargés du Bénin (CNCB) à Cotonou, une conférence de presse sur « l'importation au Bénin des huiles alimentaires importées à la consommation ». Pendant environ deux heures d'horloge, Romain Houéhou devait convaincre les journalistes du danger que représente l'importation de ces huiles sur le territoire béninois. Surtout quand on sait ce que représentent ces huiles dans l'alimentation quotidienne, et leurs conséquences sur la santé des consommateurs.

Par Valentin SOVIDE

Pour Romain Houéhou, des huiles impropres à la consommation sont actuellement déversées sur le marché béninois. Ces huiles sont sans étiquettes. Il y a donc :

- difficultés pour le consommateur d'identifier le producteur, le pays d'origine, la matière première qui a servi à fabriquer l'huile ;

- difficultés pour le consommateur de savoir l'usage pour lequel l'huile est adaptée (assaisonnement et/ou friture, fabrication de savon).

Malgré l'existence des institutions chargées de la normalisation et de la gestion de la qualité, moins de la moitié des huiles importées ont été contrô-

lées en 2000 par la Direction de la promotion de la qualité et du conditionnement (DPQC) des produits agricoles (soit 40% des quantités importées). Les données du rapport d'activités 2000 des services de contrôle et de la certification des produits mentionnent 4486 tonnes appartenant aux sociétés IBCG et CBSA comme quantités contrôlées. Alors que les données de l'INSAE sur les importations d'huiles mentionnent 11.043 tonnes. Donc, pour Romain Houéhou, près de 7.000 tonnes d'huile ont été déversées sur les marchés sans aucune précaution sanitaire.

Aussi, le président de la Ligue pour la défense du consommateur au Bénin

devait-il déplorer l'absence d'une réglementation adéquate au Bénin. Le contexte législatif et réglementaire en matière de définition et de contrôle de la qualité au Bénin repose sur le droit français. C'est ainsi que le contrôle des denrées alimentaires au Bénin, ainsi que celui des autres marchandises repose sur la loi française de 1905.

#### Centres de santé et pharmacies ne désemplassent pas

Très préoccupé, Romain Houéhou devait également faire remarquer que les pharmacies et les centres de santé ne désemplassent pas depuis quelques mois. Il urge donc de réorganiser le secteur de production, d'importation et de commercialisation des huiles alimentaires au Bénin. Romain Houéhou préconise que l'Etat béninois fasse comme le Nigeria en interdisant les importations en vrac des huiles alimentaires pour raison de santé.

## Sanctuaire marial Dassa-Zoumè

### Le nouveau joyau de l'église catholique du Bénin

Dans l'allégresse et la ferveur, les chrétiens de l'église catholique du Bénin ont célébré samedi et dimanche derniers le 48<sup>e</sup> pèlerinage marial à Dassa. Ce fut l'occasion de porter sur les fonts baptismaux le nouveau joyau de l'église du Bénin qui trône sur le site même du pèlerinage annuel. Il s'agit du « sanctuaire marial Notre Dame de la Paix Arigo de Dassa Zoumè » consacré par le Cardinal Bernardin Gantin, en présence du ministre d'Etat Bruno Amoussou.

Par François DEGILA  
(Collaborateur extérieur)

Le nouveau temple inauguré a contribué à donner au pèlerinage de cette 48<sup>e</sup> édition un cachet spécial. Jamais, en effet, de mémoire de fidèles, il n'y a eu à Dassa, autant de pèlerins, de touristes, de dignitaires de l'église, de représentants du gouvernement. Pour la circonstance, un important détachement des forces de l'ordre a assuré sur place le bon déroulement de l'événement et la fluidité de la circulation, autour du site du pèlerinage et dans la cité de Dassa, dont certaines rues ont été transformées, pour l'occasion, en une gigantesque foire marchande de produits vivriers, d'œuvres d'art et d'autres biens de consommation.

La fièvre dans les rues, autour de vendeurs et des acheteurs, contrastait avec le recueillement observé sur le site où des milliers de pèlerins venus du Bénin et des pays voisins s'adonnaient, par petits groupes, aux exercices de piété. D'autres faisaient plusieurs tours du sanctuaire pour en admirer les fresques.

Au fait, pour tous ceux qui le découvrent et le visitent, le sanctuaire impose, par son architecture, sa grandeur, ses dimensions (97 m de long, 29 m de large), sa capacité d'accueil, (5.000 places à l'intérieur et 5.000 sur les parvis et côtés), son clocher qui culmine à 45 m, son cœur de 200 tonnes, sa charpente métallique de 70 tonnes, son sous-sol de 1.238 m<sup>2</sup> pouvant accueillir, jusqu'à 1.000 fidèles, son autel de marbre de 12 tonnes posé sur un bloc de granite.

L'architecte de la gigantesque œuvre s'appelle Wilfrid Santos. Les fresques ont été réalisées par l'artiste Philippe Agossa. La grosse part du financement des travaux a été assurée, par l'épiscopat italien et le Vatican, la contribution des fidèles de tous les diocèses n'a pas fait défaut. Le coût total de l'ouvrage ? On ne sait pas. On

ne le dira pas, par décence, mais on retient aisément que quelques milliards de nos francs ont dû être déjà investis dans le sanctuaire dont les travaux de finition sont encore en cours.

C'est ce nouveau joyau qui a été consacré dimanche dernier par le Cardinal Bernardin Gantin, au cours d'une grande messe solennelle concélébrée avec le nonce apostolique, Monseigneur Pierre Nguyen Van Thot et l'ensemble des évêques du Bénin, accompagnés par un cortège d'environ 150 prêtres.

Une importante délégation du clergé italien conduite par Monseigneur Benigno vice-président de la Conférence épiscopale italienne était à Dassa. Le gouvernement était représenté par le ministre d'Etat chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale, de la Prospective et du Développement, Bruno Amoussou assisté de six autres ministres.

Les cinq mille fidèles privilégiés rassemblés à l'intérieur du prestigieux temple, ont suivi, avec dévotion, le rituel de consécration très varié et coloré, allant du message du Pape, à la bénédiction de la chapelle du saint sacrement et du tabernacle, en passant par la bénédiction de l'eau et l'aspersion, la remise et procession de l'Évangélaire, la prière de dédicace et d'onction, la déposition des reliques, l'onction de l'autel, l'encensement de l'autel et de l'église, les rites de préparation des dons.

Un des moments les plus solennels est sans doute, la déposition des reliques de Saint Cyprien, archevêque de Carthage (Tunisie) dans le sépulcre préparé, à cette fin, au bas de l'autel, et le geste du maçon venu refermer le sépulcre.

Un autre moment d'écoute et d'attention fut l'homélie du cardinal et son long mot de remerciement. Le cardinal a souligné que « cette église est l'admirable fruit d'une grande coopération spirituelle et économique à laquelle grâce à l'appel de nos évêques tous les diocèses ont apporté une participation notable à côté de très généreux efforts dus à la solidarité ecclésiale et missionnaire de nos nombreux amis en particulier européens ».

Soulignons qu'au nom du gouvernement du Bénin, le ministre d'Etat, Bruno Amoussou a émis le vœu qu'à la suite de la consécration du sanctuaire marial baptisé Notre Dame de la Paix, les prochaines éditions du pèlerinage à Dassa soient des moments privilégiés de prière mais aussi de réflexion, de débat sur la paix au Bénin, en Afrique et dans le monde.

## Séance de travail Directeur Afrique du FMI-Gouvernement

### Le DSRP au centre des discussions

Le Directeur Afrique du Fonds monétaire international (FMI), Abdoulaye Bio Tchané a eu, hier mercredi, au Palais de la présidence de la République à Cotonou, une séance de travail avec les membres du gouvernement, présidée en personne par le chef de l'Etat, Mathieu Kérékou.

Par Romuald BINAZON

Cette importante séance de travail a porté sur la situation économique du Bénin, la réforme en cours, les axes du progrès, et sur le Document de stratégie de réduction de la pauvreté.

A sa sortie du cabinet présidentiel, le Directeur Afrique du Fonds monétaire international, Abdoulaye Bio Tchané a déclaré à la presse qu'il a rendu compte au chef de l'Etat et aux ministres de la perception que le FMI a de la situation économique du Bénin, des axes du



Bio Tchané à la tête de la délégation du FMI répondant aux questions de la presse

progrès et des conditions qu'il faut pour que la croissance économique soit plus forte et soutenue.

La question de l'environnement économique international a été également évoquée. En ce qui concerne le Document de stratégie de réduction de la pauvreté, Abdoulaye Bio Tchané a

fait savoir qu'il en ont largement débattu. C'est d'ailleurs pour en savoir plus qu'une mission du FMI et de la Banque mondiale est au Bénin pour deux semaines. Il espère que la mission devrait être en mesure de repartir de Cotonou avec le rapport définitif du gouvernement sur cette stratégie.

## Bio Tchané encourage le Bénin...

(Suite de la page 1)

Bénin ● une impression positive

L'ancien ministre des Finances était un peu chez lui, hier dans l'après midi au MFE. Si les journalistes lui avaient posé des questions sur sa nostalgie, il aurait certainement répondu par l'affirmative. Du côté de la presse, on s'est vite habitué à l'image du directeur du Département Afrique du FMI et la conférence de presse n'a pas été trop centrée sur des questions spécifiquement béninoises. Toutefois, Bio Tchané tenait à rassurer les Béninois quant à la bonne impression générale que les résultats économiques du Bénin ont fait sur le Conseil d'administration du Fonds, dont le rapport, dit-il, a été éloquent sur le sujet. Cette opinion relativement positive se fonde sur la réussite dans les réformes engagées notamment les privatisations, les réformes budgétaires, les possibilités de diversification de l'économie béninoise etc.

Ces résultats concourent à placer le Bénin dans la meilleure position pour bénéficier de remise de la totalité de sa dette, dans le cadre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés. Selon le directeur du Département Afrique du FMI, le Fonds n'attend que la finalisation du document définitif de la stratégie de réduction de la pauvreté conçu par le Bénin. Plus d'une vingtaine de pays africains sont engagés dans ce processus de mise en place d'une stratégie de réduction de la pauvreté et le Fonds appuie ces stratégies par le biais de la facilité pour la réduction de la pauvreté pour la croissance (FRPC). Dans l'article publié dans notre édition du 21 août dernier, Bio Tchané indiquait d'ailleurs que les pays africains et la Banque mondiale ont aidé les pays africains à remplir les conditions requises pour bénéficier de cette initiative, à hau-

teur 41,5 milliards de dollars US d'allègement de dette. Interrogé sur la multiplicité des stratégies nationales, le directeur Afrique du FMI a expliqué qu'il n'y a qu'une stratégie par pays, censée refléter les besoins de tous les secteurs de la vie sociale et économique de la nation et que c'est cette stratégie et elle seule, que le CA du FMI étudie dans la perspective d'y apporter son appui financier ou technique. C'est dans ce cadre d'appui technique que les centres d'Abidjan et de Dar-Es-Salam accompagnent les programmes de renforcement des capacités des pays africains (AFRITAC).

Le FMI et la BM soutiennent l'initiative africaine

Quant à ce qui concerne l'avenir du NEPAD, Bio Tchané y croit et reste optimiste.

Le fait que le dernier sommet du G8 ait proposé un programme d'action en faveur des pays africains dans le cadre du NEPAD est une raison d'espérer. Selon lui, il faudrait soutenir le NEPAD, dans le sens d'une initiative originale, parce qu'essentiellement africaine, avec une idée de responsabilisation des Etats africains face à leur développement et la recherche de la maîtrise de leur destin comme source d'appropriation du progrès. Interrogé sur l'intérêt du sommet de Johannesburg pour les pays africains et notamment sur la controverse qui oppose les Etats-Unis et l'Europe aux pays en développement au sujet des politiques agricoles à subventions publiques, le directeur Afrique du FMI estime que même si les retombées immédiates ne paraissent pas évidentes, le sommet et l'avantage de poser à un haut niveau les problèmes essentiels et de mobiliser la communauté internationale. La position

du FMI sur cette confrontation n'a pas varié, a-t-il indiqué : le Fonds s'est exprimé en direction des pays développés comme en développement sur les points suivants : accès élargi du marché des pays riches aux pays en développement et le démantèlement, particulièrement dans le secteur agricole, de toute subvention. Pour la Banque mondiale et le Fonds, le sommet d'Afrique du Sud devrait être celui de la mise en œuvre des accords et des décisions d'autres sommets et ayant trait au développement durable.

Réforme des conditionnalités

Mais le FMI continue de susciter des réminiscences à propos des conditionnalités auxquelles sont liées ses assistances financières. Le souvenir des programmes d'ajustement structurel a fait poser des questions sur la trop grande rigueur et le manque de réalisme de ces conditionnalités. Bio Tchané estime qu'il est inimaginable qu'un bailleur qui prête de l'argent ne puisse pas instaurer des conditions à son utilisation et à son remboursement. Toutefois, il reconnaît que les conditions dans le passé étaient empreintes d'un trop grand rigorisme et que les réformes en cours au Fonds tendent à les réduire à l'essentiel. Il pense que l'important demeure la capacité des pays qui ont défini le programme accepté et financé par le Fonds à s'y engager réellement avec l'appropriation la plus totale afin d'obtenir des résultats à la mesure des fonds investis et des sacrifices consentis par les populations. Bio Tchané souhaite que les stratégies de réduction de la pauvreté soient menées de façon déterminée et systématique afin d'atteindre l'objectif du millénaire qui est de réduire la pauvreté planétaire de moitié d'ici en 2015.

## Conseil des ministres

(Suite de la page 1)

ment telles que le Fonds de développement de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage (FODEFCA) et le Fonds d'insertion des jeunes (FIJ) prendront en charge le financement du projet à raison de 65% pour le Fonds de développement de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage (FODEFCA), 20% pour le Fonds d'insertion des jeunes (FIJ) et 15% pour les bénéficiaires. Le conseil des ministres a autorisé au cours de cette réunion :

- la participation d'une délégation du Bénin à la 52<sup>ème</sup> session du Conseil d'Administration du Fonds de coopération, de compensation et de développement de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) qui se tiendra à Lomé, les 02 et 03 septembre 2002 ;

- la participation d'une délégation de notre pays au séminaire de formation des responsables nationaux des mouvements et associations de jeunesse aux techniques de promotion et de gestion des projets faisant appel au bénévolat et au volontariat jeunesse qui se tiendra à Bamako, du 03 au 13 septembre 2002.

Le conseil a, par ailleurs, autorisé :  
- la visite d'amitié et de travail au Bénin de Son Excellence Monsieur Jean Bertrand Aristide, président de la République

d'Haïti, du 04 au 07 septembre 2002 ;  
- l'organisation à Porto-Novo, du 18 au 22 septembre 2002, du colloque international sur « La rencontre des rationalités » et de la 26<sup>ème</sup> Assemblée générale du Conseil international de la philosophie et des sciences humaines ;  
- l'organisation au Bénin, les 24 et 25 décembre 2002, du pèlerinage annuel des chrétiens célestes, édition 2002.  
Enfin, la nomination et les remises à disposition suivantes ont été prononcées :

Nomination

Ministère des Affaires étrangères et de l'Intégration africaine

Sur proposition du ministre :  
- Inspecteur général des Affaires étrangères : Monsieur Auguste Comlan Alavo.

Remises à disposition

Les agents permanents de l'Etat dont les noms suivants sont remis à la disposition des ministères ci-après :  
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique  
Monsieur Aristide Sagbohan.  
Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique  
Monsieur Karimou Aminou